

**PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 9 DECEMBRE 2024 A 19H00**

Salle de réunion Maison de la Vallée Verte

Sur convocation en date du 3 décembre 2024, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 9 novembre 2024 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

Présents :

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel - BOSSON Jean-François – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick - CHAUTemps Pierre – LETONDAL Vincent – CHARDON Patrick - DESBIOLLES Laurent – VANDERMALIERE Gilles – SAILLET Patrick – VILLARET Bernard – GUIBERTI Frédéric – BONNET Pierre.

MMES NOVEL Martine – VAUDAUX Séverine - VAUDAUX Célia.

Absents excusés :

- BRON Marc,
- NAMBRIDE Christian,
- VERDAN Julie,
- ROCH Jacqueline,
- SCHERRER Fabienne,
- DETRAZ Laurent.

Absents : BAUD-GRASSET Joël.

Pouvoirs :

- Mme ROCH Jacqueline donne pouvoir à M. CHARDON Patrick.
- Mme VERDAN Julie donne pouvoir à Mme Martine NOVEL.

Secrétaire de séance : M. DUFOURD Pierrick.

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

I. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

M. Pierrick DUFOURD est nommé secrétaire de séance.

II. APPROBATION PROCES-VERBAL DU 18/11/2024

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la réunion de conseil communautaire du 18/11/2024 est

approuvé à l'unanimité.

III. ALPES DU LEMAN : VALIDATION DE LA LISTE DES SOCIO-PROFESSIONNELS

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge du tourisme, fait suite à la réunion de Conseil Communautaire du 18 novembre 2024 durant laquelle la sortie de la Commune de Mégevette des ADL a été actée.

Il explique, suite à ce retrait, que les deux Communauté de Communes (Vallée Verte et Haut Chablais) doivent à nouveau se prononcer sur les membres du CODIR ci-dessous :

Catégorie	Qualité	Prénom	Nom	ETABLISSEMENTS
Hébergements/	Titulaire	Célia	BERNAZ	Hôtel restaurant Les Skieurs Hirmentaz Bellevaux
Bars-restaurants	Titulaire	Christopher	DUMAND	Centre de vacances Les rhodos La Chèvrerie Bellevaux
Activités hiver	Titulaire	Thierry	ADAM	Président du Foyer des Moises Habère-Poche
	Titulaire	Sébastien	BATUT	Directeur ESF Bellevaux
Activités de loisirs/Culture	Titulaire	Catherine	MERMIN	Traineaux Passion (Chiens de traineaux) Bellevaux/Vailly
	Titulaire	Roger	DESBIOLLES	La ferme de l'Irmande RETA (Veillées, visites guidées, patrimoine alpin) Habère-Poche
	Titulaire	Boris	TOURNE	AEM, moniteur VTT, igloo, chercheur d'or, cyclo Vallée Verte
Associations	Titulaire	Aline	CARRON	APE des Habères Habère-Poche
Commerçants-artisans	Titulaire	Mathieu	THOMAS	Boulangerie Pâtisserie Le Fornunil Lullinois Lullin-Bellevaux

COMMUNAUTE DE COMMUNES	Qualité	Prénom	Nom
Communauté de Communes du Haut-Chablais	Titulaire	Jean-Louis	VUAGNOUX
	Titulaire	Gérald	LOMBARD
	Titulaire	Yannick	TRABICHET
	Titulaire	Rémy	VUATTOUX
	Titulaire	Jean-François	MUFFAT
Communauté de Communes de la Vallée Verte	Titulaire	Vincent	LETONDAL
	Titulaire	Pierre	BONNET
	Titulaire	Patrick	SAILLET
	Titulaire	Pierrick	DUFOURD
	Titulaire	Célia	VAUDAUX

M. LETONDAL précise qu'il manquait un membre dans la catégorie Hiver qui a été complétée, il s'agit de Thierry ADAM. Il rappelle que lors du CODIR du mois de juin les changements suivants avaient été proposés :

- Mme Célia BERNAZ est passée en tant que représentante socio-professionnelle (catégorie bar-restaurant).
- Monsieur Jean-Louis VUAGNOUX est entré au CODIR en tant qu' élu représentant la CCHC.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la liste des socio professionnels présentée par M. LETONDAL.

IV. ECOLE MATERNELLE DE VILLARD

M. Patrick CHARDON, Vice-Président en charge des travaux, informe les élus communautaires, que le comité technique en charge du suivi du projet de construction de l'école maternelle sur la commune de Villard s'est réuni le 25 novembre 2024. Lors de cette réunion, les architectes ont présenté un projet qui a été modifié afin de faire baisser les coûts de construction qui avait été présenté lors du précédent comité technique datant du 7 octobre 2024. Lors du comité technique du 7 octobre, l'équipe de maîtrise d'œuvre a présenté un projet dont le chiffrage s'élevait à 4,095 M€ HT dépassant très largement l'estimation et l'offre initialement remise par le groupement.

Patrick CHARDON rappelle aux élus du Conseil Communautaire que la CCVV avait fait appel au CAUE en tant qu'AMO pour préparer le concours et que les montants présentés et validés lors de la réunion de Conseil Communautaire du 13 juin 2022, ne correspondent plus aux prix du marché actuel. Le premier chiffrage de l'économiste avait été fixé en 2022 à 2 228 680 € HT. Plusieurs estimations ont été formulées en cours de projet pour arriver à l'estimation du concours à 3 182 000 € HT.

Lors de la réunion du Comité technique du 25 Novembre 2024, les architectes ont proposé un projet un peu différent en supprimant un bâtiment (périscolaire) et en optimisant l'autre bâtiment en mettant le périscolaire au sous-sol et l'école maternelle à l'étage ce qui réduit le budget à 3,805 M € HT, ce qui implique :

- De décaler légèrement la piste d'accès chantier vers le bâtiment en partie nord, afin de rester dans l'emprise foncière du projet.
- De positionner le City Park (30*15m) à l'aval du projet en partie ouest (à la charge de la commune de Villard).
- De prévoir un seul parking Enseignant, Périscolaire, City Park de 12 à 15 places en aval, en partie ouest.
- De Récupérer 300m² d'empierrement au droit des Algeco.
- De modifier le Cahier des Charges de l'étude de sol G2 PRO, en fonction de la nouvelle implantation du projet et des remblais potentiels.

M. Pierrick DUFOURD indique qu'au-delà de la recherche d'économies, certains problèmes sont également écartés avec cette nouvelle version. En effet, le premier projet présenté condamnait la cour de récréation et l'accès à la cantine durant les travaux et nécessitait de dévier les réseaux d'assainissement. Comme la commune de Villard a racheté les terrains situés en contrebas, M. DUFOURD a suggéré aux architectes de faire glisser le bâtiment vers le bas pour supprimer ces contraintes et réaliser des économies. Cela règle également le problème de la livraison et du vidage des plaquettes qui n'était pas facile.

M. DUFOURD ET M. CHARDON commentent les vues 3D du bâtiment présentées aux élus communautaires.

Mme NOVEL demande combien de classes contient le projet. M. DUFOURD répond que le projet prévoit deux classes de maternelle puisqu'il faut accueillir les petites sections, les moyennes sections et les grandes sections. A la rentrée prochaine il y aura une légère baisse des effectifs mais ensuite cela repart avec des effectifs normaux soit une cinquantaine d'enfants. L'objectif est de sortir les enfants de maternelles qui sont dans des Algeco au niveau de l'école maternelle intercommunale de Boège. Et puis si on remonte également quelques années en arrière, les ALGECO qui sont à Burdignin auraient normalement dû servir à accueillir une classe de maternelle. Il avait été décidé de conserver les maternelles dans des locaux en dur pour un meilleur confort (siste, etc.).

M. CHARDON conclue par rapport à ce surcoût, avant de donner le feu vert aux architectes, d'attendre la prospective financière de Mme DELORME qui avait été présentée il y a 2/3 ans pour voir si la CCVV arrive à absorber ces surcoûts.

M. le Président indique qu'il faut également faire les demandes de subventions pour financer le projet. Il va

donc demander au conseil communautaire de déposer une demande de subvention au titre de la DETR. Ce dossier avait déjà été présenté l'année dernière au titre de la DETR mais à défaut d'avoir un projet suffisamment mature, la demande n'a pas abouti et il convient de la renouveler pour la DETR 2025. M. Patrick SAILLET demande ce qu'on peut obtenir en subvention. M. le Président répond qu'on pourra compter uniquement sur la DETR pour un montant maximum de 500 000 € et l'enveloppe CDAS pour laquelle la CCVV a sollicité une subvention de 300 000 €.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2025 sur la base de la dernière estimation dont le montant de travaux s'élève à 3,805 M € HT.

Compte tenu du fait que M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, est en retard pour présenter le point suivant. M. le Président propose de passer le prochain point à l'ordre du jour dès son arrivée.

V. INITIATIVE GENEVOIS

Monsieur le Président rappelle aux élus du Conseil Communautaire que depuis 2019 ; la Communauté de Communes soutient « Initiative Genevois », filiale locale d'Initiative France 1er réseau associatif de financement et d'accompagnement des créateurs, repreneurs et développeurs d'entreprise, qui déploie ses actions sur le territoire du Genevois, des Ussets et Bornes, de la Vallée Verte et du début de la Vallée du Giffre grâce à ses 4 antennes locales à Archamps, Cruseilles, La Balme de Sillingy, Frangy, Seyssel, Reignier, Viuz-en-Sallaz.

En 2024, cette association a rencontrée quelques problèmes internes, qui ont fortement handicapé l'association dans les démarches administratives. Ainsi, aucun appel de fond n'a été demandé à la CCVV malgré l'accompagnement de nombreux porteurs de projets en Vallée Verte.

M. le Président propose aux élus du Conseil Communautaire :

- De renouveler la convention avec Initiative Genevois pour 3 ans sur la base de 0.50€ par habitant (base population INSEE soit 8 513 habitants) soit un montant annuel de 4256.50 €.
- De proposer comme membre pour siéger au CA, Patrick CHARDON, Vice-président en charge des travaux.
- De verser sur l'année 2025, en plus des 4256.50 €, une somme identique afin d'honorer notre engagement vis-à-vis de cette association qui a soutenu la création d'entreprises locales sans compensation financière de la part de la CCVV en 2024 puisque les appels de charge n'ont pas été effectués par l'association.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 18 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la proposition de M. le Président.

M. Jean-Paul COSTAZ prend place avec un peu de retard pour la suite du conseil communautaire.

VI. V. PROJET DE CREATION D'UNE ZONE ARTISANALE FILIERE BOIS SUR LA COMMUNE DE VILLARD ET CREATION D'UN BUDGET ANNEXE

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-Président en charge des finances, informe les élus du Conseil Communautaire de l'opportunité de créer une zone d'activité filière bois sur la commune de Villard.

Il informe le Conseil Communautaire que cette zone a été identifiée en tant que telle dans le PLU de la commune, ainsi que dans le futur SCOT « Cœur de Faucigny ».

La municipalité de Villard a engagé un travail en 2023 pour une prestation d'assistance à maîtrise foncière que TERACTION réalise pour son compte et qui concerne le projet de ZAE de la Scie.

En date du 5/09/2023, la commune de VILLARD, représentée par son maire, M. Pierrick DUFOURD, signait une convention de prestation de service avec TERACTION, ceci en vue de l'accompagner dans la mise en œuvre des procédures de maîtrise de l'emprise foncière de la ZAE.

TERACTION a démarré la mission en coordination avec le géomètre, M. Jérôme DESJACQUES, en vue de produire un dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) au titre du code de l'expropriation. La notice du dossier a été validée par la commune qui a toutefois souhaité élargir le périmètre initial de la DUP. Des travaux ont été demandés au géomètre pour finaliser le dossier : plan du périmètre de la DUP, plan général des travaux, chiffrage des travaux, plan parcellaire, état parcellaire, divisions parcellaires.

A ce jour, et considérant que la Communauté de Communes est compétente en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » comme le stipule l'article 1.2.2 des statuts de la CCVV, M. DUFOURD demande que la Communauté de Communes de la Vallée Verte reprenne la maîtrise d'ouvrage de ce projet.

M. DUFOURD précise que l'objectif est de donner la possibilité à l'entreprise FELISAZ de s'agrandir et d'accueillir d'autres entreprises de la filière bois sur cette zone. Actuellement, le propriétaire ne souhaite pas vendre.

M. le Président indique que cette zone est évoquée depuis très longtemps dans les discussions du conseil communautaire mais la CCVV n'a jamais pris le soin de régulariser la situation et de la désigner comme d'intérêt communautaire.

M. CHARDON aimerait connaître la surface convoitée par l'entreprise FELISAZ. La question sera posée mais FELISAZ serait intéressé pour une toute petite partie de la réserve foncière projetée pour créer un showroom avec vente directe de produits.

M. COSTAZ propose, si la CCVV accepte de désigner cette zone comme étant d'intérêt communautaire, de créer un budget annexe pour gérer cette zone comme cela a été fait pour la ZAE chez Merlin.

M. LETONDAL suggère de bien travailler le projet pour qu'on comprenne qu'il s'agisse d'un projet d'utilité publique.

Monsieur le Président demande aux élus du Conseil Communautaire de bien vouloir se positionner :

- Sur l'opportunité de créer une zone artisanale filière bois sur la commune de Villard.
- Sur la création d'un budget annexe acquisition /vente de terrain.
- Sur le transfert de la convention avec TERACTION pour la prestation d'assistance à maîtrise foncière.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



VALIDE la proposition du Président de créer une zone artisanale filière bois sur la commune de Villard, la création d'un budget annexe pour créer cette zone et le transfert de la convention avec TERACTION pour la prestation d'assistance à maîtrise foncière.

VII. MAG DE LA VALLEE VERTE : MODE DE DISTRIBUTION

M. Vincent LETONDAL, Vice-Président en charge du tourisme, rappelle aux élus que la CCVV travaille sur la prochaine édition du Mag de la Vallée Verte avec comme objectif une distribution comme l'année dernière au mois de mai. Ainsi, comme chaque année se pose la question de la distribution de celui-ci.

Considérant que la Poste n'a pas donné satisfaction ces dernières années, et que la distribution à vélo a été une réussite l'année dernière.

Il est proposé aux élus et aux communes qui le souhaitent une distribution à vélo.

Afin de pouvoir demander des devis le plus rapidement possible, il est demandé aux élus de bien vouloir informer la Communauté de Communes sur le mode de distribution souhaité.

Pour information, en 2024, les communes d'Habère-Poche, Burdignin, Boège, et Saxel ont fait appel à cette entreprise de distribution pour un montant de 1 800€ TTC.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE la même organisation que pour l'année 2024 pour la distribution de l'édition 2025 du Mag de la Vallée Verte.

VIII. MEDIATHEQUE

1. Demande de subvention

Monsieur le Président propose de solliciter une subvention auprès de Savoie et Haute- Savoie Biblio pour financer les actions culturelles de la lecture publique qui sont déjà prévues au budget :

- Le financement d'une troupe pour créer un « escape game » dans la médiathèque,
- Le financement d'un dessinateur BD, d'un auteur et d'une illustratrice.

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

AUTORISE le Président à déposer les demandes de subventions Savoie et Haute-Savoie Biblio pour la médiathèque.

2. Logo réseau des bibliothèques

Monsieur le Président rappelle que lors de la réunion du 08 juillet 2024, le Conseil Communautaire a validé le lancement d'un concours de logo pour le réseau des bibliothèques, Lire en Vallée Verte, ayant pour objectif de donner une identité au réseau mais également de faire connaître le réseau et lui offrir une visibilité auprès des habitants.

Conformément au règlement de concours, le jury composé de membres de la commission culture et de conseillers intercommunaux ont retenus 4 logos qu'il convient de soumettre au vote des élus communautaires.



Les membres de la commission culture lors de la réunion du 28 novembre 2024, se sont positionnés sur le logo qui a été dessiné à la main et qu'il conviendra de retravailler. Selon le jury, c'est ce logo qui représente le mieux l'identité de la Vallée Verte mais qui nécessite d'être épuré et digitalisé.

M. le Président propose de suivre l'avis du Jury et rappelle que le lauréat du concours recevra un bon d'achat de 100 euros dans la librairie « Les Bouquineuses ».

Décision : Le Conseil communautaire, après avoir délibéré et voté,

POUR : 19 (dont 2 procurations)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE le choix du jury concernant le logo du réseau des bibliothèques.

IX. QUESTIONS DIVERSES

1. Collecte des cartons bruns et des biodéchets en PAV

M. Jean-François BOSSON explique que la CCVV n'a toujours pas de lisibilité sur la date de livraison des colonnes aériennes pour la collecte des cartons bruns et des biodéchets. La CCVV avait bon espoir de pouvoir déployer la collecte des cartons bruns avant les fêtes de fin d'année mais ça ne sera pas le cas.

2. Instruction des Permis de Construire

M. Frédéric GUIBERTI interroge le Président pour savoir si le dossier avance. M. le Président répond qu'il attend toujours une position et une rencontre à ce sujet avec Mme la Sous-Préfète.

3. Gestion de la forêt

M. Frédéric GUIBERTI interroge le Président pour savoir si les dossiers concernant la gestion de la forêt ont été traités. M. MUSARD répond que la CCVV a pris les délibérations nécessaires et que les choses doivent se mettre en place avec les organismes qui portent ces projets.

Séance levée à 20h00